

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du6.DEC.2006
Droit de soussigner :
L'atteste:
Le géomètre d'Etat:

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrond. V
du service des forêts et
du paysage:

La Commune:

Sierre, le 20.05.06
Raymond Rudaz
Géomètre officiel

Venthône, le 25.05.06
Christophe Frei
Ing. forestier d'arrond. V
D. de RUDAZ
3973 VENTHÔNE

Bramois, le
Ra
27.06.06

Sierre, le
01 JUIN 2006

Plan cadastral 36

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE
Etabl. 21.04.06 PG CT
a
Modif.

Fichier : 1178d020.dwg

Format : 1.05m2

